

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter et de l'extension d'une carrière de sables et de graviers

PÉTITIONNAIRE : Société Nouvelle de Ballastières (siège social: 1 rue Vasco de Gama – 94460 VALENTON)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE ET BONNEE

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 32 jours consécutifs, du mercredi 15 mai 2024, 9 heures, au samedi 15 juin 2024 inclus, 12 heures

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- dans les mairies de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE et de BONNEE aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Service, notamment celui de SULLY-SUR-LOIRE, 32 boulevard Jeanne d'Arc (02.21.76.01.72) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la Société Nouvelle de Ballastières.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans, M. Michel VERNAY, directeur d'école en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites lors des **permanences** suivantes :

- à la mairie de **SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE** : le mercredi 15 mai 2024 de 9h00 à 12h00 et le samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00

- à la mairie de **BONNEE** : le jeudi 30 mai 2024 de 16h00 à 19h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le public pourra formuler ses observations et propositions** :

- sur le registre déposé dans les mairies de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE et de BONNEE,

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, siège de l'enquête, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-snb@loiret.gouv.fr ; les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE et de BONNEE, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou de refus.